

PolySeSouvient

Groupe des étudiants et diplômés de
Polytechnique pour le contrôle des armes



www.polysesouvient.ca ❖ polysesouvient@gmail.com ❖ @polysesouvient ❖ 514-816-7818 ❖ 4529 rue Clark, no 102, Mtl, H2T 2T3

L'HEURE JUSTE sur le registre québécois des armes d'épaule

(Mars 2016)

Au Québec, la [majorité des citoyens appuient](#) le contrôle des armes et adhèrent à [l'approche québécoise](#) préconisant la prévention en s'appuyant sur l'expérience et sur la science. En tant que mesure de sécurité publique, les décisions concernant l'instauration d'un registre québécois des armes d'épaule (via le [projet de loi 64](#)) devraient d'abord et avant tout être basées sur l'avis des experts en prévention et en sécurité publique, c'est-à-dire les corps policiers, les intervenants contre la violence conjugale, les autorités de santé publique et les groupes de prévention du suicide. Voici un survol de l'avis de ces experts ainsi que les expériences et données probantes qui démontrent l'efficacité de l'enregistrement de toutes les armes à feu, incluant les armes d'épaule.

Les experts de la sécurité publique témoignent de l'efficacité de l'enregistrement des armes. Ceux-ci incluent les [principales organisations policières du pays](#), les [principales organisations de santé publique et de prévention du suicide](#) du pays, les [groupes luttant contre la violence conjugale](#) et [au moins six enquêtes de coroner](#) réclament cette mesure. La [Cour suprême du Canada](#) a elle-même statué que les permis de possession et l'enregistrement des armes « *sont étroitement liées [...à...] la promotion de la sécurité par la réduction de l'usage abusif de toutes les armes à feu. Ces deux catégories sont partie intégrante et nécessaire du régime.* »

Bien qu'il soit approprié d'écouter les doléances des propriétaires d'armes, gardons en tête que le registre vise à protéger 8 millions de personnes au Québec, pas à faire plaisir aux chasseurs. Le lobby pro-armes représente une minorité bien organisée qui défend ses propres intérêts tout en rejetant l'avis des experts en sécurité publique, comme les policiers qui consultaient le registre fédéral en moyenne [900 fois par jour](#). Les lois sur le contrôle des armes ne devraient pas être conçues uniquement en fonction de l'opinion des chasseurs (de la même façon que les mesures de lutte contre le tabagisme ne se basent pas sur l'opinion des fumeurs).

Les opposants aiment prétendre que l'enregistrement n'aurait « pas sauvé une seule vie ». Par définition, quand les mesures de prévention marchent, il n'est généralement pas possible d'identifier quelles vies ont été sauvées (quels individus ont été sauvés par les limites de vitesse sur les routes?). Or, la mise en œuvre du registre fédéral a été accompagnée d'une [réduction significative](#) des meurtres, des suicides et autres crimes commis par armes à feu et, ce, [sans déplacement tactique](#) vers d'autres méthodes. [Statistique Canada](#) attribue la baisse générale des homicides par balles « *à la baisse des homicides commis à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse,* » soit les armes à feu qui ont été assujetties aux nouveaux contrôles adoptés suite à la tragédie à l'École Polytechnique. L'impact le plus éloquent est

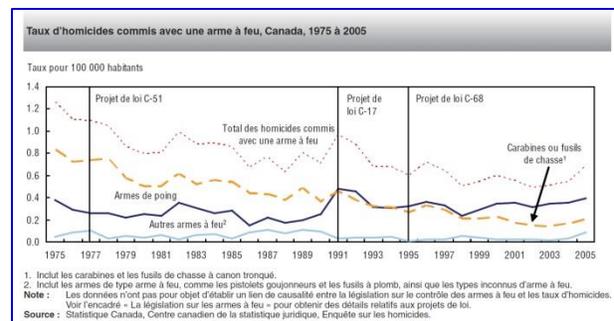
celui sur le nombre de femmes tuées par armes à feu, [qui a diminué](#) de 67 % entre 1996 et 2007. Une [évaluation rigoureuse de la GRC](#) qualifie le registre « d'outil essentiel pour les enquêtes et pour la sécurité des policiers » qui « améliore la sécurité publique ». Une [étude de l'Institut national de santé publique du Québec](#) estime que la loi fédérale sur le contrôle des armes aurait sauvé en moyenne 300 vies par année.

L'enregistrement des armes remplit des fonctions très spécifiques :

1. L'enregistrement **assure que les propriétaires deviennent personnellement responsables des armes d'épaule en leur possession**, chaque arme étant officiellement liée à son propriétaire légal. Cette responsabilisation encourage le respect des lois, telles que les normes sur l'entreposage sécuritaire qui minimisent les vols et les usages non autorisés.
2. L'enregistrement **minimise le détournement d'armes légales vers le marché illicite**, car en permettant d'établir la chaîne de possession d'une arme spécifique, l'enregistrement permet à la police d'identifier le propriétaire qui aurait illégalement vendu ou cédé son arme à quelqu'un qui n'est pas autorisé à en posséder une.
3. L'enregistrement **aide la police à effectuer le retrait préventif des armes à feu détenues par une personne potentiellement dangereuse**. En 2006 par exemple, le registre a mené au retrait préventif d'armes de chasse de la résidence [d'un jeune qui avait menacé de commettre une tuerie à une école](#).
4. Un registre **aide les policiers à mettre en œuvre les 20 000 nouvelles ordonnances de prohibition de possession d'armes à feu** émises annuellement par les tribunaux au pays, souvent sur la base de menaces de violence ou de suicide, en fournissant la liste des armes détenues par ceux qui en font l'objet (même chose pour les révocations de permis de possession, qui se chiffrent à environ [2300 par année](#)).
5. Un registre **apporte une aide inestimable aux enquêteurs policiers, qui peuvent ainsi retracer le dernier propriétaire légal d'une arme retrouvée sur les lieux d'un crime** — une information cruciale pour déterminer entre autres comment un tueur a pu prendre possession de son arme (comme ce fut le cas suite à la [tuerie de 4 policiers à Mayerthorpe en Alberta en mars 2005](#)).
6. Un registre **permet à la police de connaître le nombre et le type d'armes dans une demeure lorsqu'elle intervient dans le cadre de disputes familiales ou d'opérations impliquant un individu barricadé**, notamment pour savoir s'il est en possession d'armes à caractère militaire (incluant de nombreuses [armes « non restreintes »](#)). Cette information permet une meilleure protection des policiers, des victimes potentielles et de l'entourage (ce qui rappelle le cas d'un homme de Côte-Saint-Luc qui s'était barricadé après avoir menacé deux employés d'Hydro-Québec : la vérification du registre a révélé [qu'il possédait 180 armes](#) dont au moins une de longue portée, ce qui a incité la police à agrandir le périmètre de sécurité.)
7. L'enregistrement des armes au moment de l'achat **assure que l'acheteur d'une arme d'épaule est bel et bien détenteur d'un permis de possession valide**, le certificat d'enregistrement de l'arme étant nécessairement lié au permis de possession de son propriétaire (cette vérification a été [éliminée par le gouvernement Harper](#)).

Toutes les armes à feu sont dangereuses, y compris les armes d'épaule. Historiquement, la majorité des homicides par balles était commise avec des armes d'épaule — jusqu'à l'époque de la mise en œuvre du registre fédéral. Depuis, le taux d'homicides par arme d'épaule a radicalement diminué, de 0,41 (1986-1990) à 0,10 (2010-2014) par 100 000 habitants, alors que celui par armes de poing n'a pas affiché de tendance similaire. Par le passé, les armes à feu (majoritairement des armes d'épaule) étaient le moyen le plus utilisé lors de meurtres familiaux, soit plus du tiers d'entre eux — jusqu'à la mise en œuvre du registre, suite à quoi ce taux a chuté à 1 sur 5. Les armes d'épaule sont aussi le type d'armes à feu le plus utilisé lors de suicides. En ce qui concerne les armes à feu recouvertes par la police dans le cadre de leur travail de prévention et de contrôle du crime, 8 sur 10 sont des armes d'épaule, et la moitié sont enregistrées. En effet, environ 80% des policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions au cours de la dernière décennie l'ont été au moyen d'une arme d'épaule.

Si la plupart des meurtres par balles sont aujourd'hui commis à l'aide d'armes de poing, c'est à cause de la baisse spectaculaire des meurtres par armes d'épaule depuis l'introduction de nouvelles mesures sur ce type d'armes. Par exemple, avant la tuerie à Polytechnique, les homicides commis par une arme d'épaule représentaient autour de 60 % des homicides par balles. Mais suite à chaque mise en œuvre de nouvelles mesures sur les armes d'épaule (en 1977, 1991 et 1995), les homicides commis avec ce type d'armes ont substantiellement baissé, au point où ils sont maintenant moins nombreux que ceux commis avec des armes de poing. Or, ces derniers n'ont pas « compensé » ceux commis avec des armes d'épaule, car le nombre total des meurtres par balles a également baissé à son plus bas taux en 40 ans au pour le Canada et 50 ans pour le Québec. Somme toute, les nouvelles mesures de contrôle sur les armes d'épaule ont manifestement été efficaces.



Le fameux argument selon lequel « les criminels n'enregistrent pas leurs armes » suppose qu'il est possible de diviser la population en deux groupes distincts : « les bons » et « les mauvais ». Or, la violence ne se limite pas au crime organisé ou aux gangs de rue. Les armes d'épaule, en particulier, jouent un rôle déterminant en contexte de violence conjugale et dans la problématique du suicide. Un événement traumatique, des problèmes de drogues ou d'alcool, une dépression, une colère incontrôlable, des intentions suicidaires... tout cela peut arriver à des gens ordinaires — y compris à des propriétaires d'armes respectueux des lois. Marc Lépine (Polytechnique), Valery Fabrikant (Concordia), Kimveer Gill (Dawson), Richard Bain (attentat contre Pauline Marois) et Justin Bourque (Moncton) étaient tous propriétaires légaux d'armes à feu avant d'avoir commis leurs crimes. Dans ce type de cas, la faille du système est que les inquiétudes de leurs proches quant à leurs comportements menaçants ou suicidaires n'aient pas provoqué d'interventions policières analogues à la révocation du permis de possession et au retrait préventif des armes en leur possession (une intervention facilitée par l'enregistrement).

Les armes d'épaule posent un risque proportionnellement plus important dans les régions rurales, car là où il y a plus d'armes, le taux de décès par balles est plus élevé, surtout dans les dossiers liés à la violence conjugale. En outre, la présence d'armes à feu dans une demeure augmente les risques de violence et d'intimidation pour les femmes et enfants qui y vivent, ainsi que le nombre de suicides chez les hommes et les jeunes.

Le registre n'est pas une forme d'oppression ni de criminalisation des propriétaires d'armes. La législation proposée n'implique aucune sanction criminelle, les conséquences du non-respect de l'enregistrement se limitant à des amendes. De plus, l'enregistrement est gratuit et demeure valide aussi longtemps que l'arme ne change pas de propriétaire. En fait, le chien, le camion, le permis de chasse d'une personne qui chasse sont tous enregistrés... Il n'est pas non plus question « d'oppression » dans ces cas-là!

Contrairement à ce que prétendent les adversaires du registre, il n'existe pas de registre d'armes d'épaule au fédéral. Au fédéral, il n'a qu'un registre des armes « à autorisation restreinte », soit les armes de poing ou « armes à autorisation restreinte » qui représentent moins de [4% des armes au Québec](#). Peut-être alors font-ils référence aux permis de possession fédéraux... qui contrôlent uniquement les individus qui sont autorisés à posséder des armes, mais ne fournissent aucune information sur les armes en leur possession. Sans enregistrement, il n'y a aucun contrôle sur les armes elles-mêmes, qui peuvent alors changer de main sans laisser de traces.

Le coût du registre fédéral n'a jamais été d'un milliard! Le fameux « milliard » représente le coût de l'implantation de la loi fédérale dans son entièreté et sur 10 ans, ce qui incluait le dépistage des candidats aux permis, la gestion des permis, l'enregistrement des armes, la lutte contre le marché noir, etc. (selon les [rapports de la vérificatrice générale](#)). En termes d'administration, ce sont les permis de possession qui s'avèrent systématiquement l'élément le plus cher, soit 5 fois plus que l'enregistrement des armes. (En fait, si on assume que cette proportion s'applique autant à l'instauration qu'au maintien, on peut évaluer le coût de l'instauration du registre à moins de 200 millions \$). Ce que l'on sait, c'est qu'une fois bien instauré, le maintien du registre fédéral (pour toutes les armes) coûtait [11 millions \\$ par an](#), et que les économies provoquées par l'abolition de la partie pour les armes non restreintes se chiffrent à seulement 1 à 4 millions \$ par an.

Il y a aussi des coûts associés à l'absence de contrôles efficaces, soit aux [dommages](#) causés par le mauvais usage d'armes à feu : chaque meurtre coûte à la société [1,4 millions \\$](#), et chaque suicide [850 000 \\$](#) (ce qui veut dire — selon les chiffres de l'Institut national de santé publique du Québec — que le registre fédéral aurait épargné 3 milliards \$ sur dix ans). L'absence d'un registre fait aussi augmenter d'autres coûts, comme [ceux liés aux enquêtes policières](#). Mais les vrais coûts sont humains : aux États-Unis, où les lois sont faibles, il se déroule [en moyenne une fusillade de masse tous les jours](#) et plus de 30 000 personnes décèdent sous les balles chaque année.

L'argument à savoir qu'il vaut mieux investir dans la santé mentale est le [même argument](#) avancé par la National Rifle Association des États-Unis après chaque tuerie. Certes, il faut investir dans la santé mentale, tout comme il faut investir dans l'éducation et la lutte à la pauvreté — mais ce n'est pas un argument pour ne pas investir dans la sécurité publique. Cet argument prétend qu'en réglant les problèmes liés à la santé mentale, on règle la question de la violence commise avec armes à feu. Or, même si cette hypothèse est vraie (elle ne l'est pas, [la violence a bien d'autres causes](#)), il nous semble qu'en attendant « d'éliminer » tous les problèmes de santé mentale, cela demeure une bonne idée de contrôler l'accès aux objets potentiellement meurtriers.

L'enregistrement n'est pas une solution miracle et les partisans ne l'ont jamais prétendu. Tout le monde sait qu'un registre ne peut pas prévenir tous les meurtres, suicides, accidents, menaces et vols à main armée. Cependant, cette mesure représente la pierre angulaire d'une stratégie globale qui cherche à limiter l'accès aux armes des personnes réputées irresponsables ou mal intentionnées. Il s'agit de réduire les probabilités de voir les armes utilisées à des fins funestes, de manière à ce que les agressions se soldent par des blessures plutôt que par des décès.